

Charte des TIC (technologies de l'information et de la communication) du Groupe Scolaire Sainte-Anne.

Cette charte est valable pour l'année scolaire 2018/2019

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation pour les élèves des ordinateurs et du réseau de l'établissement. L'utilisation de ces moyens a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation.

Article 1 : Je m'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels, fichiers,...)
- d'installer des logiciels ou d'en faire une copie
- d'obtenir le mot de passe d'un autre utilisateur
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- de modifier la configuration du système
- de débrancher ou rebrancher des périphériques sans autorisation
- d'interrompre les fonctions de sécurité du système (antivirus, pare-feu, ...)
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa personnalité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site condamnable (hacking, cracking, pornographique, révisionniste, raciste...)

Article 2 : Je m'engage à prendre soin du matériel mis à ma disposition. J'informe la personne responsable de toute anomalie constatée. J'enregistre mes travaux d'élèves dans les espaces prévus à cet effet et j'en fais une sauvegarde sur un autre support.

Article 3 : Je mène mon travail, mes recherches sous la surveillance d'un adulte. J'imprime avec son autorisation. L'accès en libre-service à des fins personnelles, commerciales, ou de loisirs n'est pas toléré.

Article 4 : L'accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique. Je ne participe pas à des chats, à un forum de discussion.

Article 5 : Je peux télécharger des fichiers ou documents dans mon répertoire personnel en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés.

Article 6 : Je quitte un poste de travail en fermant ma session.

Article 7 : Je ne porte pas atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants. Dans mon usage, je fais preuve de respect envers les autres.

Article 8 : Mon téléphone portable, si j'en possède un, est obligatoirement éteint sur le temps scolaire.

Article 9 : Dans le cadre de l'usage de ces outils, il est rappelé que «chacun a droit au respect de sa vie privée» (Art.9 du Code civil). Chaque personne dispose d'un droit exclusif sur son image. Le fait de capter l'image d'une personne, de la publier sans son autorisation et, qui plus est, de diffuser cette image dans le but de ridiculiser cette personne ou de la diffamer, sera sanctionné sévèrement, les sanctions pouvant aller jusqu'à la convocation d'un conseil de discipline et à la mise en œuvre de poursuites judiciaires. Il faut savoir également que, sur la base de la loi, les seuls responsables du contenu d'un site Internet, sont les personnes qui l'ont créé ou leurs parents, si ces personnes sont mineures.

En cas de non-respect de ces règles, je m'expose aux sanctions disciplinaires allant jusqu'au conseil de discipline et aux poursuites pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte des TIC et je m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.